

BUREAU DE COMMUNAUTÉ SÉANCE DU 3 JANVIER 2023 À 18H00,

Au siège de GRAND LAC

Pouvoir de Bruno MORIN

Pouvoir d'Antoine HUYNH

Présents:

AIX-LES-BAINS Renaud BERETTI
AIX-LES-BAINS Michel FRUGIER
AIX-LES-BAINS Thibaut GUIGUE

AIX-LES-BAINS Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

LA BIOLLE
BOURDEAU
LE BOURGET DU LAC

LE BOURGET DU LAC
BRISON-SAINT-INNOCENT
CHANAZ
CHINDRIEUX
CONJUX

Edouard SIMONIAN
Jean-Claude CROZE
Yves HUSSON
Marie-Claire BARBIER
Claude SAVIGNAC

DRUMETTAZ-CLARAFOND Danièle BEAUX-SPEYSER

DRUMETTAZ-CLARAFOND Nicolas JACQUIER ENTRELACS Jean-François BRAISSAND

GRESY-SUR-AIX Florian MAÎTRE
MOTZ Daniel CLERC
MOUXY Laurent FILIPPI

PUGNY-CHATENOD Bruno CROUZEVIALLE
RUFFIEUX Olivier ROGNARD
SAINT OFFENGE Bernard GELLOZ

SAINT OURS Louis ALLARD

SAINT PIERRE DE CURTILLE Gérard DILLENSCHNEIDER
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE Brigitte TOUGNE-PICAZO
TRESSERVE Jean-Claude LOISEAU

VIVIERS-DU-LAC Robert AGUETTAZ
VOGLANS Yves MERCIER

Absents excusés :

MERY Nathalie FONTAINE

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 décembre 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, une note de synthèse et 13 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 27 présents et 29 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois dès lors que celle-ci est exécutoire. Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 3 Année : 2023

Exécutoire le : 1 0 JAN 2023 Publiée le : 1 0 JAN 2023 Visée le : 1 0 JAN 2023

MARCHES PUBLICS

Marché n°22049 – Renouvellement du réseau d'eau potable route des briques (Méry) et reprise de tronçons (eaux usées et eaux pluviales)

Déclaration d'infructuosité

Monsieur le Président rappelle que la commune de Mery prévoit le réaménagement de la Route des Briques et que le Département prévoit la reprise du tapis. Grand Lac profite donc de cette opération pour réaliser le renouvellement du réseau d'eau potable ainsi que la reprise de certains tronçons d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Monsieur le Président rappelle également que le Maitre d'œuvre sur cette opération est le cabinet BARON.

L'estimation du renouvellement eau potable est de 432 681.20 € HT.

L'estimation du renouvellement eaux pluviales est de 19 105.60 € HT.

L'estimation du renouvellement eaux usées est de 100 736.50 € HT.

Soit un montant total estimé de 552 523, 30 € HT.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants : 60% Prix et 40% Valeur technique.

La date limite de réception des offres a été initialement fixée au mardi 22 novembre 2022 à 12h00. Cette date a été décalée au mercredi 23 novembre 2022 à 12h00 suite à une modification du dossier de consultation des entreprises au niveau des plans.

Au vu du montant des offres, qui reste substantiellement supérieur aux estimations, même après négociation (+ de 10% pour l'offre la mieux-disante), la commission des procédures adaptées du 13 décembre 2022, propose de rendre infructueux le marché.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition au service marché.

Les crédits inscrits au budget seront imputés sur la section d'investissement au programme d'eau potable 25-26, au programme d'assainissement 234 et au programme d'eau pluviales 166.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré

- APPROUVE le présent rapport,
- DECLARE le marché infructueux.

Délégués en exercice : 32

Présents : 27

Présents et représentés : 29

Votants: 29
Pour: 29

Contre: 0
Abstentions: 0

Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 3 janvier 2023

Le Président, Renaud BERETTI

1/1

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.22049 - Renouvellement du réseau d'eau potable route des briques (Méry) Reprise de tronçons (eaux usées et eaux pluviales) - Déclaration d'infructuosité

Date de transmission de l'acte :

10/01/2023

Date de réception de l'accusé de

10/01/2023

réception :

Numéro de l'acte :

d4394 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20230103-d4394-DE

Date de décision :

03/01/2023

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.1. Délibérations
- 1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)